

CONCARNEAU

ARRÊTÉ TEMPORAIRE N° 2026-522

Service émetteur : Voirie



« Travaux de voirie – VC27 »

Le Maire de la Ville de Concarneau,

Le Maire de la Ville de La Forêt Fouesnant,

VU, le Code Pénal et notamment l'article R.610-5,

VU, le Code de la Route et notamment les articles R.411-25, R.411-8, R.411-5 et R.417-10,

VU, le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2213-1 et suivants,

VU, le Code de la Voirie Routière,

VU, la loi 82-213 du 02 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des Départements et des Régions, modifiée et complétée par la loi 82-623 du 22 juillet 1982 et par la loi 83-8 du 7 janvier 1983,

VU, l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, livre I en huit parties, approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992,

Considérant que dans le cadre des travaux de voirie, sur la VC27 entre les communes de la Forêt-Fouesnant et Concarneau, il convient de réglementer la circulation et le stationnement dans l'intérêt de la sécurité routière et publique,

ARRÊTENT CONJOINTEMENT

Article 1 : Pour permettre la réalisation de travaux de voirie, la circulation et le stationnement de véhicules de toute nature sont interdits sur la VC27 (entre la RD44 – Chemin de Keroulin à Concarneau et la Route de Kerstrad à La Forêt Fouesnant) :

Du mardi 26 mai 2026 à 08h00 au mercredi 27 mai 2026 18h

Article 2 : Les signalisations de police et déviations seront mises en place par les services municipaux, conformément à la réglementation en vigueur.

Article 3 : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs et affiché selon la réglementation en vigueur.

Article 4 : M. le Directeur Général des Services de la Mairie de Concarneau, Mme la Directrice Générale des Services de la Mairie de La Forêt-Fouesnant, M. le Commandant du Commissariat de Concarneau, Chef de la Circonscription, sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté, dont ampliation sera adressée à Mme la Directrice des Services Techniques de Concarneau, à M. le Directeur des services Techniques de La Forêt-Fouesnant et à l'entreprise concernée.

A La Forêt-Fouesnant, le 12 mai 2026

Le Maire,
Marie-Françoise COSQUERIC



A Concarneau, le 12 mai 2026

Le Maire,
Quentin LE GAILLARD



21 MAI 2026

Transmis au contrôle de légalité le :
Publication par voie d'affichage : du

au